

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 13 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 03 mars précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Isabelle KASTELIK, Stéphane BOUTTIER, Michaële DEPIN, Joel KMIECZAK, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL, Yves BOUTTIER, Nathalie DUCHATEAU, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Maurice COFFIN, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Cédric MATHOREL
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Nathalie DUCHATEAU
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Stéphane BOUTTIER
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Sarah VASSEUR ayant donné procuration Anne Lise RIOT

ABSENTS :

Maurice COFFIN a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 13 mars 2023 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 17 mars suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N°200 – CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION 2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Isabelle KASTELIK, adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée les actions qui seront menées en 2023 dans le cadre de la programmation du contrat de ville, et, conformément à la délibération n°227 du 27 septembre 2010 sollicite des subventions de l'Etat, de la Région, de la CAF, etc... :

« Les tout petits »

- ✚ Lecture à voix haute
- ✚ Formation
- ✚ Éveil gymnique
- ✚ Gestion des émotions
- ✚ Actions « passerelles »
- ✚ Spectacles jeunes publics

- Etat ANCT : 6 250 euros
 - Commune : 6 250 euros
 - Participation des familles : 0 euros
 - Autres financeurs de droit commun : 6 000 euros
- Coût total : 18 500 euros

« Les enfants »

- ✚ Conseil Municipal des Jeunes
- ✚ Pédibus
- ✚ Semaine de l'écomobilité
- ✚ Rue aux enfants
- ✚ Savoir rouler à vélo
- ✚ Stages sportifs
- ✚ Fête de la jeunesse
- ✚ Sensibilisation à la gestion et aux économies d'énergie

- Etat ANCT : 15 500 euros
 - Commune : 15 500 euros
 - Participation des familles : 400 euros
 - Autres financeurs de droit commun : 5 000 euros
- Coût total : 36 400 euros

« Les décrocheurs »

- ✚ Projet AMO
- ✚ Mercredis de l'orientation
- ✚ Suivi individualisé
- ✚ Journée de l'insertion
- ✚ Travail de la mobilité

- Etat ANCT : 14 050 euros
 - Commune : 14 050 euros
- Coût total : 28 100 euros

« Les citoyens de demain »

- + Tremplins jeunes/anim
- + Services civiques
- + PSC1
- + Stages babysitting
- + Journées citoyennes
- + Semaine de la citoyenneté : Prod raid aventure

- Etat ANCT : 24 325 euros
 - Commune : 24 325 euros
 - Autres financeurs de droit commun : 5 000 euros
- Coût total : 53 650 euros

« Les parents »

- + Semaine de la parentalité
- + Forum vacances
- + Soirées et fêtes du jeu
- + Vivement mercredi
- + Ateliers cuisine
- + Sorties familiales
- + Spectacles et soirées thématiques
- + Bourse solidarité vacances

- Etat ANCT : 16 000 euros
 - Commune : 16 000 euros
 - Participation des familles : 1 000 euros
 - Autres financeurs de droit commun : 5 000 euros
- Coût total : 38 000 euros

« Les adultes engagés »

- + Soirées échange du centre social
- + Fêtes de quartier
- + Forum handicap
- + COVA
- + Formation sur le pouvoir d'agir
- + Réserve communale de protection civile

- Etat ANCT : 14 250 euros
 - Commune : 14 250 euros
- Coût total : 28 500 euros

« Les séniors »

- + Café séniors
- + Ateliers numériques
- + Apprentis'age
- + Bonne conduite
- + Sortir'ailleul
- + Départ en vacances
- + Parrainages intergénérationnels
- + Ateliers bien vivre

- Etat ANCT : 29 250 euros
 - Commune : 29 250 euros
 - Participation des familles : 3 500 euros
- Coût total : 62 000 euros

« Les oubliés »

- + Fête populaire participative
- + Collectif d'habitants
- + Constellation imaginaire
- + Bibliothèque humaine
- + Présence institutionnelle

- Etat ANCT : 18 600 euros
 - Commune : 13 800 euros
 - Valorisation : 5 000 euros
 - Autres financeurs de droit commun : 18 600 euros
- Coût total : 56 000 euros

« Les exploreurs »

- + Animations thématiques à la bibliothèque
- + Spectacles de rue
- + Jardin en scène
- + Circuit patrimoine dans la ville
- + Travail de mémoire autour de la polonité
- + Résidence d'artistes participatives

- Etat ANCT : 18 855 euros
 - Commune : 18 855 euros
 - Valorisation : 10 500 euros
 - Autres financeurs de droit commun : 8 000 euros
- Coût total : 56 210 euros

« Les eco-citoyens »

- + Fête du vélo
- + Fête de la pomme
- + Recyclette
- + Vélothèque
- + Sensibilisation à l'environnement
- + Quartiers propres
- + Création d'un jeu de société

- Etat ANCT : 10 550 euros
 - Commune : 10 550 euros
- Coût total : 21 100 euros

« Séjour vacances familles »

- + Séjour vacances familles

- Etat ANCT : 12 590 euros (appel à projet Quartiers d'été)
- Commune : 2 000 euros
- Participation des familles : 1 110 euros

- Valorisation : 3 500 euros
 - Autres financeurs de droit commun : 10 000 euros
- Coût total : 29 200 euros

Comme chaque année, le conseil doit autoriser Monsieur le Maire à solliciter et accepter les subventions auprès de l'Etat et des autres partenaires (la Région, le Département, la CAF....) mais également à signer les pièces comptables utiles à la réalisation de ces actions.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,
Approuve les actions et les demandes de financements sus-repris,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles dans le cadre de ce dispositif et notamment les pièces comptables.

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié sur le site le 24 mars 2023